



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DPI-BPUPE-SUP-AC-2017

**OPÉRATIONS MENÉES PAR
L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN)**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE PÉNÉTRER
DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES
SITUÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code pénal ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code forestier ;

VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-10-135 du 24 juillet 2015 modifié portant délégation de signature à Monsieur Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

VU la demande, en date du 10 novembre 2016, présentée par le Directeur Général de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) à l'effet d'autoriser ses agents et ceux des entreprises travaillant pour son compte, à pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Pas-de-Calais, afin de permettre la mise en œuvre de leurs missions, à savoir les opérations nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques ainsi que les opérations relatives à l'inventaire forestier national ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les agents de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) ainsi que ceux des entreprises déléguées par ses soins, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (sauf à l'intérieur des maisons d'habitation) et dans les bois soumis au régime forestier, afin d'y procéder à toutes opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levée des données, de révision des cartes et de l'inventaire forestier national. Ils pourront également y planter des balises, y établir des jalons, piquets, bornes ou repères, y pratiquer des travaux nécessaires et autorisés par la loi, y procéder à des relevés topographiques ainsi qu'à des travaux de bornage et d'arpentage et autres opérations que l'exécution de leurs missions rendra nécessaire.

Ces opérations seront effectuées sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Pas-de-Calais dont la liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans les mairies de l'ensemble des communes du département au moins dix jours avant la mise en œuvre des opérations sur leur territoire respectif et pendant toute sa durée. Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins des Maires intéressés et retourné à Madame la Préfète du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).

Cet arrêté sera en outre inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 :

Les personnes désignées à l'article 1^{er} et à qui le Directeur Général de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) aura délégué ses droits, ne sont pas autorisées à pénétrer à l'intérieur des maisons d'habitation.

Elles devront être munies d'une copie du présent arrêté qui devra être présentée à toute réquisition et elles ne pourront s'introduire dans les propriétés privées qu'après l'accomplissement des formalités prescrites à l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 modifiée et rappelées ci-après :

- dans les propriétés privées non closes, qu'à l'expiration d'un délai d'affichage de dix jours du présent arrêté en mairie de la commune concernée ;
- dans les propriétés privées closes, qu'à l'expiration d'un délai de cinq jours à compter de la notification individuelle du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété. Le délai de cinq jours ne comprend ni le jour de la notification, ni celui de la mise à exécution. À défaut de gardien connu dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les agents pourront entrer avec l'assistance du Juge du Tribunal d'Instance.

ARTICLE 4 :

Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornements ou de haute futaie ou causé tout autre dommage, avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou à défaut de cet accord, qu'il n'ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

À la fin de l'opération, les indemnités qui pourraient être dues pour dommage causé aux propriétés privées, par les personnes visées à l'article 1^{er}, seront à la charge de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). À défaut d'accord amiable entre cette administration et le propriétaire, elles seront fixées par le Tribunal Administratif de LILLE.

ARTICLE 5 :

Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des études aucun trouble ni empêchement et de déranger les différents piquets et repères, balises ou jalons servant au tracé qui seront établis dans leur propriété et placés sous la garde de l'autorité municipale.

La destruction, la détérioration ou le déplacement des piquets, repères, balises ou jalons donneront lieu à l'application des dispositions de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1943 et de l'article 322-2 du code pénal.

ARTICLE 6 :

Les propriétaires et habitants des communes du département, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes effectuant les études et travaux.

Les Maires de ces communes seront invités à prêter leur concours, et au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations envisagées.

En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint aux agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

ARTICLE 7 :

La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans.

Elle sera néanmoins périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

ARTICLE 8 :

Cet arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de son affichage, pour les tiers, devant le Tribunal Administratif de LILLE – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62 039 – 59 014 LILLE Cedex.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux, pour le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, auprès de la Préfète du Pas-de-Calais.

ARTICLE 9 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Directeur Général de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), les Maires des communes du département du Pas-de-Calais, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le

- 6 JAN. 2017

Pour la Préfète,
le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE

*Copie pour information à Madame la Sous-Préfète de LENS
et Messieurs les Sous-Préfets de BÉTHUNE, BOULOGNE-SUR-MER, CALAIS, MONTREUIL-SUR-MER et SAINT-OMER.*

LISTE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	AUDREHEM	BERCK-SUR-MER
ABLAINZEVELLE	AUDRESSELLES	BERGUENEUSE
ACHEVILLE	AUDRUICQ	BERLENCOURT-LE-CAUROY
ACHICOURT	AUMERVAL	BERLES-AU-BOIS
ACHIET-LE-GRAND	AUTINGUES	BERLES-MONCHEL
ACHIET-LE-PETIT	AUXI-LE-CHATEAU	BERMICOURT
ACQ	AVERDOINGT	BERNEVILLE
ACQUIN-WESTBECOURT	AVESNES	BERNIEULLES
ADINFER	AVESNES-LE-COMTE	BERTINCOURT
AFFRINGUES	AVESNES-LES-BAPAUME	BETHONSART
AGNEZ-LES-DUISANS	AVION	BETHUNE
AGNIERES	AVONDANCE	BEUGIN
AGNY	AVROULT	BEUGNATRE
AIRE-SUR-LA-LYS	AYETTE	BEUGNY
AIRON-NOTRE-DAME	AZINCOURT	BEUSSENT
AIRON-SAINT-VAAST	BAILLEUL-AUX-CORNAILLES	BEUTIN
AIX-EN-ERGNY	BAILLEUL-LES-PERNES	BEUVREQUEN
AIX-EN-ISSART	BAILLEULMONT	BEUVRY
AIX-NOULETTE	BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT	BEZINGHEM
ALEMBON	BAILLEULVAL	BIACHE-SAINT-VAAST
ALETTE	BAINCTHUN	BIEFVILLERS-LES-BAPAUME
ALINCTHUN	BAINGHEN	BIENVILLERS-AU-BOIS
ALLOUAGNE	BAJUS	BIHUCOURT
ALQUINES	BALINGHEM	BILLY-BERCLAU
AMBLETEUSE	BANCOURT	BILLY-MONTIGNY
AMBRICOURT	BAPAUME	BIMONT
AMBRINES	BARALLE	BLAIRVILLE
AMES	BARASTRE	BLANGerval-BLANGERMONT
AMETTES	BARLIN	BLANGY-SUR-TERNOISE
AMPLIER	BARLY	BLENDÉCQUES
ANDRES	BASSEUX	BLEQUIN
ANGRES	BAVINCOURT	BLESSY
ANNAY	BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES	BLINGEL
ANNEQUIN	BAYENGHEM-LES-SENINGHEM	BOFFLES
ANNEZIN	BAZINGHEN	BOIRY-BECQUERELLE
ANVIN	BEALENCOURT	BOIRY-NOTRE-DAME
ANZIN-SAINT-AUBIN	BEAUDRICOURT	BOIRY-SAINT-MARTIN
ARDRES	BEAUFORT-BLAVINCOURT	BOIRY-SAINTE-RICTRUDE
ARLEUX-EN-GOHELLE	BEAULENCOURT	BOIS-BERNARD
ARQUES	BEAUMERIE-SAINT-MARTIN	BOISDINGHEM
ARRAS	BEAUMETZ-LES-AIRE	BOISJEAN
ATHIES	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	BOISLEUX-AU-MONT
LES-ATTAQUES	BEAUMETZ-LES-LOGES	BOISLEUX-SAINT-MARC
ATTIN	BEAURAINS	BOMY
AUBIGNY-EN-ARTOIS	BEAURAINVILLE	BONNIERES
AUBIN-SAINT-VAAST	BEAUVOIR-WAVANS	BONNINGUES-LES-ARDRES
AUBROMETZ	BEAUVOIS	BONNINGUES-LES-CALAIS
AUCHEL	BECOURT	BOUBERS-LES-HESMOND
AUCHY-AU-BOIS	BEHAGNIES	BOUBERS-SUR-CANCHE
AUCHY-LES-HESDIN	BELLEBRUNE	BOUIN-PLUMOISON
AUCHY-LES-MINES	BELLE-ET-HOULLEFORT	BOULOGNE-SUR-MER
AUDEMBERT	BELLINGHEM	BOUQUEHAULT
AUDINCTHUN	BELLONNE	BOURECQ
AUDINGHEN	BENIFONTAINE	BOURET-SUR-CANCHE

BOURLON	CHELERS	DURY
BOURNONVILLE	CHERIENNES	ECHINGHEN
BOURS	CHERISY	ECLIMEUX
BOURSIN	CHOCQUES	ECOIVRES
BOURTHES	CLAIRMARAIS	ECOURT-SAINT-QUENTIN
BOUVELINGHEM	CLENLEU	ECOUST-SAINT-MEIN
BOUVIGNY-BOYEFFLES	CLERQUES	ECQUEDECQUES
BOYAVAL	CLETY	ECQUES
BOYELLES	COLEMBERT	ECUIRES
BREBIERES	COLLINE-BEAUMONT	ECURIE
BREMES	LA COMTE	ELEU-DIT-LEAUWETTE
BREVILLERS	CONCHIL-LE-TEMPLE	ELNES
BREXENT-ENOCQ	CONCHY-SUR-CANCHE	EMBRY
BRIAS	CONDETTE	ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE
BRIMEUX	CONTES	ENQUIN-SUR-BAILLONS
BRUAY-LA-BUISSIERE	CONTEVILLE-EN-TERNOIS	EPERLECQUES
BRUNEMBERT	CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	EPINOY
BUCQUOY	COQUELLES	EPS
BUIRE-AU-BOIS	CORBEHEM	EQUIHEN-PLAGE
BUIRE-LE-SEC	CORMONT	EQUIRRE
BUISSY	COUIN	ERGNY
BULLECOURT	COULLEMONT	ERIN
BULLY-LES-MINES	COULOGNE	ERNY-SAINT-JULIEN
BUNEVILLE	COULOMBY	ERVILLERS
BURBURE	COUPELLE-NEUVE	ESCALLES
BUS	COUPELLE-VIEILLE	ESCOEUILLES
BUSNES	COURCELLES-LE-COMTE	ESQUERDES
CAFFIERS	COURCELLES-LES-LENS	ESSARS
CAGNICOURT	COURRIERES	ESTEVELLES
CALAIS	COURSET	ESTREE
CALONNE-RICOUART	LA COUTURE	ESTREE-BLANCHE
CALONNE-SUR-LA-LYS	COUTURELLE	ESTREE-CAUCHY
LA CALOTTERIE	COYECQUES	ESTREELLES
CAMBLAIN-CHATELAIN	CREMAREST	ESTREE-WAMIN
CAMBLAIN-L'ABBE	CREPY	ETAING
CAMBLIGNEUL	CREQUY	ETAPLES
CAMBRIN	CROISETTE	ETERPIGNY
CAMIERS	CROISILLES	ETRUN
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	CROIX-EN-TERNOIS	EVIN-MALMAISON
CAMPAGNE-LES-GUINES	CUCQ	FAMECHON
CAMPAGNE-LES-HESDIN	CUINCHY	FAMPOUX
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	DAINVILLE	FARBUS
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	DANNES	FAUQUEMBERGUES
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	DELETTES	FAVREUIL
CANETTEMONT	DENIER	FEBVIN-PALFART
CANLERS	DENNEBROEUCQ	FERFAY
CANTELEUX	DESVRES	FERQUES
CAPELLE-FERMONT	DIEVAL	FESTUBERT
LA-CAPELLE-LES-BOULOGNE	DIVION	FEUCHY
CAPELLE-LES-HESDIN	DOHEM	FICHEUX
CARENCY	DOUCHY-LES-AYETTE	FIEFS
CARLY	DOUDEAUVILLE	FIENNES
CARVIN	DOURGES	FILLIEVRES
LA CAUCHIE	DOURIEZ	FLECHIN
CAUCHY-A-LA-TOUR	DOUVRIN	FLERS
CAUCOURT	DROCOURT	FLEURBAIX
CAUMONT	DROUVIN-LE-MARAIS	FLEURY
CAVRON-SAINT-MARTIN	DUISANS	FLORINGHEM

FONCQUEVILLERS
FONTAINE-LES-BOULANS
FONTAINE-LES-CROISILLES
FONTAINE-LES-HERMANS
FONTAINE-L'ETALON
FORTEL-EN-ARTOIS
FOSSEUX
FOUFFLIN-RICAMETZ
FOUQUEREUIL
FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE
FOUQUIERES-LES-LENS
FRAMECOURT
FREMICOURT
FRENCQ
FRESNES-LES-MONTAUBAN
FRESNICOURT-LE-DOLMEN
FRESNOY
FRESNOY-EN-GOHELLE
FRESSIN
FRETHUN
FREVENT
FREVILLERS
FREVIN-CAPELLE
FRUGES
GALAMETZ
GAUCHIN-LE-GAL
GAUCHIN-VERLOINGT
GAUDIEMPRE
GAVRELLE
GENNES-IVERGNY
GIVENCHY-EN-GOHELLE
GIVENCHY-LE-NOBLE
GIVENCHY-LEZ-LA-BASSEE
GOMIECOURT
GOMMECOURT
GONNEHEM
GOSNAY
GOUVES
GOUY-EN-ARTOIS
GOUY-EN-TERNOIS
GOUY-SAINT-ANDRE
GOUY-SERVINS
GOUY-SOUS-BELLONNE
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
GRAND-RULLECOURT
GRENAY
GREVILLERS
GRIGNY
GRINCOURT-LES-PAS
GROFFLIERS
GUARBECQUE
GUEMAPPE
GUEMPS
GUIGNY
GUINECOURT
GUINES
GUISY
HABARCQ

HAILLICOURT
HAISNES
HALINGHEN
HALLINES
HALLOY
HAMBLAIN-LES-PRES
HAMELINCOURT
HAM-EN-ARTOIS
HAMES-BOUCRES
HANNESCAMPS
HAPLINCOURT
HARAVESNES
HARDINGHEN
HARNES
HAUCOURT
HAUTE-AVESNES
HAUTECLOQUE
HAUTEVILLE
HAUT-LOQUIN
HAVRINCOURT
HEBUTERNE
HELFAUT
HENDECOURT-LES-CAGNICOURT
HENDECOURT-LES-RANSART
HENIN-BEAUMONT
HENINEL
HENIN-SUR-COJEUL
HENNEVEUX
HENU
HERBINGHEN
HERICOURT
LA HERLIERE
HERLINCOURT
HERLIN-LE-SEC
HERLY
HERMAVILLE
HERMELINGHEN
HERMIES
HERMIN
HERNICOURT
HERSIN-COUPIGNY
HERVELINGHEN
HESDIGNEUL-LEZ-BETHUNE
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE
HESDIN
HESDIN-L'ABBE
HESMOND
HESTRUS
HEUCHIN
HEURINGHEM
HEZECQUES
HINGES
HOCQUINGHEN
HOUCHIN
HOUDAIN
HOULLE
HOUVIN-HOUVIGNEUL
HUBERSENT

HUBY-SAINT-LEU
HUCLIER
HUCQUELIERS
HULLUCH
HUMBERCAMPS
HUMBERT
HUMEROEUILLE
HUMIERES
INCHY-EN-ARTOIS
INCOURT
INXENT
ISBERGUES
ISQUES
IVERGNY
IZEL-LES-EQUERCHIN
IZEL-LES-HAMEAU
JOURNY
LABEUVRIERE
LABOURSE
LABROYE
LACRES
LAGNICOURT-MARCEL
LAIRES
LAMBRES
LANDRETHUN-LE-NORD
LANDRETHUN-LES-ARDRES
LAPUGNOY
LATTRE-SAINT-QUENTIN
LAVENTIE
LEBIEZ
LEBUCQUIERE
LECHELLE
LEDINGHEM
LEFAUX
LEFOREST
LENS
LEPINE
LESPESES
LESPINOY
LESTREM
LEUBRINGHEN
LEULINGHEM
LEULINGHEN-BERNES
LIBERCOURT
LICQUES
LIENCOURT
LIERES
LIETTRES
LIEVIN
LIGNEREUIL
LIGNY-LES-AIRE
LIGNY-SAINT-FLOCHEL
LIGNY-SUR-CANCHE
LIGNY-THILLOY
LILLERS
LINGHEM
LINZEUX
LISBOURG

LOCON
LA-LOGE
LOISON-SOUS-LENS
LOISON-SUR-CREQUOISE
LONGFOSSE
LONGUENESSE
LONGUEVILLE
LONGVILLIERS
LOOS-EN-GOHELLE
LORGIES
LOTTINGHEN
LOUCHES
LOZINGHEM
LUGY
LUMBRES
LA-MADELAINES-SOUS-
MONTREUIL
MAGNICOURT-EN-COMTE
MAGNICOURT-SUR-CANCHE
MAINTENAY
MAISNIL
MAISNIL-LES-RUITZ
MAISONCELLE
MAIZIERES
MAMETZ
MANIN
MANINGHEM
MANINGHEN-HENNE
MARANT
MARCK
MARCONNE
MARCONNELLE
MARENLA
MARESQUEL-ECQUEMICOURT
MAREST
MARESVILLE
MARLES-LES-MINES
MARLES-SUR-CANCHE
MAROEUIL
MARQUAY
MARQUION
MARQUISE
MARTINPUICH
MATRINGHEM
MAZINGARBE
MAZINGHEM
MENCAS
MENNEVILLE
MENTQUE-NORTBECOURT
MERCATEL
MERCK-SAINT-LIEVIN
MERICOURT
MERLIMONT
METZ-EN-COUTURE
MEURCHIN
MINGOVAL
MONCHEAUX-LES-FREVENT
MONCHEL-SUR-CANCHE

MONCHIET
MONCHY-AU-BOIS
MONCHY-BRETON
MONCHY-CAYEUX
MONCHY-LE-PREUX
MONDICOURT
MONT-BERNANCHON
MONTCAVREL
MONTENESCOURT
MONTIGNY-EN-GOHELLE
MONTREUIL-SUR-MER
MONT-SAINT-ELOI
MONTS-EN-TERNOIS
MORCHIES
MORINGHEM
MORVAL
MORY
MOULLE
MOURIEZ
MOYENNEVILLE
MUNCQ-NIEURLET
NABRINGHEN
NEDON
NEDONCHEL
NEMPONT-SAINT-FIRMIN
NESLES
NEUFCHATEL-HARDELLOT
NEULETTE
NEUVE-CHAPELLE
NEUVILLE-AU-CORNET
NEUVILLE-BOURJONVAL
NEUVILLE-SAINT-VAAST
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL
NEUVILLE-VITASSE
NEUVIREUIL
NIELLES-LES-ARDRES
NIELLES-LES-BLEQUIN
NIELLES-LES-CALAIS
NOEUX-LES-AUXI
NOEUX-LES-MINES
NORDAUSQUES
NOREUIL
NORRENT-FONTES
NORTKERQUE
NORT-LEULINGHEM
NOUVELLE-EGlise
NOYELLES-GODAULT
NOYELLES-LES-HUMIERES
NOYELLES-LES-VERMELLES
NOYELLES-SOUS-BELLONNE
NOYELLES-SOUS-LENS
NOYELLETTTE
NOYELLE-VION
NUNCQ-HAUTE-COTE
OBLINGHEM
OEUF-EN-TERNOIS
OFFEKERQUE
OFFIN

OFFRETHUN
OIGNIES
OISY-LE-VERGER
OPPY
ORVILLE
OSTREVILLE
OURTON
OUTREAU
OUVE-WIRQUIN
OYE-PLAGE
PALLUEL
LE-PARCQ
PARENTY
PAS-EN-ARTOIS
PELVES
PENIN
PERNES
PERNES-LES-BOULOGNE
PEUPLINGUES
PIERREMONT
PIHEM
PIHEN-LES-GUINES
PITTEFAUX
PLANQUES
PLOUVAIN
POLINCOVE
POMMERA
POMMIER
LE-PONCHEL
PONT-A-VENDIN
LE-PORTEL
PREDEFIN
PRESSY
PREURES
PRONVILLE
PUISIEUX
QUEANT
QUELMES
QUERCAMPS
QUERNES
LE-QUESNOY-EN-ARTOIS
QUESQUES
QUESTRECQUES
QUIERY-LA-MOTTE
QUIESTEDE
QUILEN
QUOEUX-HAUT-MAISNIL
RACQUINGHEM
RADINGHEM
RAMECOURT
RANG-DU-FLIERS
RANSART
RAYE-SUR-AUTHIE
REBERGUES
REBREUVE-RANCHICOURT
REBREUVE-SUR-CANCHE
REBREUVIETTE
RECLINGHEM

RECOURT
RECQUES-SUR-COURSE
RECQUES-SUR-HEM
REGNAUVILLE
RELY
REMILLY-WIRQUIN
REMY
RENTY
RETY
RICHEBOURG
RIENCOURT-LES-BAPAUME
RIENCOURT-LES-CAGNICOURT
RIMBOVAL
RINXENT
RIVIERE
ROBECQ
ROCLINCOURT
ROCQUIGNY
RODELINGHEM
ROELLECOURT
ROEUX
ROLLANCOURT
ROMBLY
ROUETOIRE
ROUGEY
ROUSSENT
ROUVROY
ROYON
RUISSEAUVILLE
RUITZ
RUMAUCOURT
RUMILLY
RUMINGHEM
RUYAULCOURT
SACHIN
SAILLY-AU-BOIS
SAILLY-EN-OSTREVENT
SAILLY-LABOURSE
SAILLY-SUR-LA-LYS
SAINS-EN-GOHELLE
SAINS-LES-FRESSIN
SAINS-LES-MARQUION
SAINS-LES-PERNES
SAINT-AMAND
SAINT-AUBIN
SAINT-AUGUSTIN
SAINTE-AUSTREBERTHE
SAINTE-CATHERINE
SAINTE-MARIE-KERQUE
SAINT-DENOEUX
SAINT-ETIENNE-AU-MONT
SAINT-FLORIS
SAINT-FOLQUIN
SAINT-GEORGES
SAINT-HILAIRE-COTTES
SAINT-INGLEVERT
SAINT-JOSSE
SAINT-LAURENT-BLANGY

SAINT-LEGER
SAINT-LEONARD
SAINT-MARTIN-BOULOGNE
SAINT-MARTIN-CHOQUEL
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS
SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE
SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS
SAINT-OMER
SAINT-OMER-CAPELLE
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
SAINT-REMY-AU-BOIS
SAINT-TRICAT
SAINT-VENANT
SALLAUMINES
SALPERWICK
SAMER
SANGATTE
SANGHEN
SAPIGNIES
LE-SARS
SARS-LE-BOIS
SARTON
SAUCHY-CAUCHY
SAUCHY-LESTREE
SAUDEMONT
SAULCHOY
SAULTY
SAVY-BERLETTE
SELLES
SEMPY
SENINGHEM
SENLECQUES
SENLIS
SERICOURT
SERQUES
SERVINS
SETQUES
SIBIVILLE
SIMENCOURT
SIRACOURT
SOMBRIN
SORRUS
SOUASTRE
SOUCHEZ
LE-SOUICH
SURQUES
SUS-SAINT-LEGER
TANGRY
TARDINGHEN
TENEUR
TERNAS
THELUS
THEROUANNE
THIEMBRONNE
LA-THIEULOYE

THIEVRES
TIGNY-NOYELLE
TILLOY-LES-HERMAVILLE
TILLOY-LES-MOFFLAINES
TILLY-CAPELLE
TILQUES
TINCQUES
TINGRY
TOLLENT
TORCY
TORTEFONTAINE
TORTEQUESNE
LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM
TRAMECOURT
LE-TRANSLOY
TRESCAULT
TROISVAUX
TUBERSENT
VACQUERIE-LE-BOUCQ
VACQUERIETTE-ERQUIERES
VALHUON
VAUDRICOURT
VAUDRINGHEM
VAULX
VAULX-VRAUCOURT
VELU
VENDIN-LES-BETHUNE
VENDIN-LE-VIEIL
VERCHIN
VERCHOCQ
VERLINCTHUN
VERMELLES
VERQUIGNEUL
VERQUIN
VERTON
VIEIL-HESDIN
VIEILLE-CHAPELLE
VIEILLE-EGLISE
VIEIL-MOUTIER
VILLERS-AU-BOIS
VILLERS-AU-FLOS
VILLERS-BRULIN
VILLERS-CHATEL
VILLERS-LES-CAGNICOURT
VILLERS-L'HOPITAL
VILLERS-SIR-SIMON
VIMY
VINCLY
VIOLAINES
VIS-EN-ARTOIS
VITRY-EN-ARTOIS
WABEN
WACQUINGHEN
WAIL
WAILLY
WAILLY-BEAUCAMP
WAMBERCOURT

WAMIN
WANCOURT
WANQUETIN
WARDRECQUES
WARLENCOURT-EAUCOURT
WARLINCOURT-LES-PAS
WARLUS
WARLUZEL
LE-WAST
WAVRANS-SUR-L'AA
WAVRANS-SUR-TERNOISE
WESTREHEM

WICQUINGHEM
WIDEHEM
WIERRE-AU-BOIS
WIERRE-EFFROY
WILLEMAN
WILLEN COURT
WILLERVAL
WIMEREUX
WIMILLE
WINGLES
WIRWIGNES
WISMES

WISQUES
WISSANT
WITTERNESSE
WITTES
WIZERNES
YTRES
ZOTEUX
ZOUAFQUES
ZUDAUSQUES
ZUTKERQUE